



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

### SÉANCE ORDINAIRE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de Napierville du 6 mai 2021 à 19h30 en Visio conférence, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

- |                      |                 |
|----------------------|-----------------|
| - Conférence Web     | - Marthe Tardif |
| - Ghislain Perreault | - Serge Brault  |
| - Mario Dufour       | - David Dumont  |

Formant quorum sous la présidence de la Mairesse, Madame Chantale Pelletier.

### ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE DU 6 MAI 2021

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er avril 2021
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 avril 2021
4. Loisirs
  - a) Rapport de la Directrice du service des loisirs
  - b) Embauche d'un journalier
  - c) Embauche des moniteurs, aides-moniteurs et sauveteurs
5. Incendie
  - a) Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies
  - b) Réparation des pinces de désincarcération du véhicule #334
  - c) Formation des officiers non urbains à la MRC des Jardins-de-Napierville
  - d) Démission du Chef aux opérations Monsieur Gaby Montbleau
6. Urbanisme
  - a) Rapport de la responsable de l'urbanisme
  - b) Dérogation mineure 2021-01
7. Travaux publics
  - a) Rapport du Directeur des travaux publics
  - b) Offre de services solutions alternatives environnement (Pesticides)
  - c) Réparations trottoirs
  - d) Évaluation environnementale Phase II sur le terrain du 305, rue de l'Église: Octroi de mandat
  - e) Suivi de la qualité de l'eau souterraine sur la propriété du 311, rue de l'Église: Octroi de mandat
  - f) Ventilation du poste de pompage: Octroi de mandat
  - g) Remboursement du dépôt de soumission du camion #15
8. Comptes à payer (Municipalité)
  - a) Comptes à payer pour le mois de mai 2021
  - b) Comptes payés durant le mois d'avril 2021



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

9. Comptes à payer (Factures)
  - a) Réhabilitation environnementale des sols: Règlement d'emprunt #435 (418.43\$)
  - b) Reconstruction de la piscine extérieure et du bâtiment de service: Règlement d'emprunt #436 (862.32\$)
  - c) Programme TECQ 2019-2023: Règlement d'emprunt #440 (3 449.25\$)
  - d) Réseau biblio de la Montérégie (21 587.85\$)
10. Demande de don ou commandite
  - a) École Louis-Cyr: Bourses
  - b) Corps de Cadets de l'Armée Sieur de Beaujeu
11. Avis de motion: Règlement 438-1 modifiant le règlement 438 sur la Gestion contractuelle
12. Espace aquatique Jacques Délisle
  - a) Modifications au contrat: Clôture, terrassement et base de la borne électrique
  - b) Achat de mobiliers et équipements
13. Contrat pour service de conciergerie: Hôtel de ville
14. Contrat pour service de conciergerie: Bibliothèque
15. Projet coup de main / coup de coeur
16. Sûreté du Québec: Signataires autorisés vérifications d'antécédents
17. Terrains bout de la rue Poupart: Plan directeur d'aménagement
18. Fonds Régions et Ruralité 2021: Dépôt de projet
19. Autorisation de l'adoption de la Charte municipale pour la protection de l'enfant.
20. Varia
21. Public: Période de questions
22. Levée de l'assemblée

**2021-05-109**  
**Adoption de**  
**l'ordre du jour**

**Résolution #2021-05-109 : Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'accepter l'ordre du jour ci-dessus tel quel et en laissant l'item *Varia* ouvert.

ADOPTÉE



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

### 2021-05-110 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er avril 2021

### Résolution #2021-05-110 : Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er avril 2021

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1er avril 2021.

ADOPTÉE

### 2021-05-111 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 avril 2021

### Résolution #2021-05-111 : Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 avril 2021

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 15 avril 2021.

ADOPTÉE

### Loisirs

### Loisirs

### Rapport de la Directrice du service des loisirs

### Rapport de la Directrice du service des loisirs

Madame Sylvie Bergeron fait son rapport pour le mois de mai 2021.

### Service des loisirs: Embauche d'un journalier

### Service des loisirs: Embauche d'un journalier

CONSIDÉRANT QUE l'article 6 du règlement 421 déléguant à certains fonctionnaires ou employés de la Municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'embaucher des employés au nom de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cet article prévoit la délégation du pouvoir d'engager des employés à la Directrice générale;

CONSIDÉRANT QU'un poste de journalier au service des loisirs pour la période d'avril 2021 à octobre 2021 devait être comblé et que la Directrice générale de la Municipalité de Napierville a procédé à l'embauche de Monsieur Normand Champagne pour combler le poste disponible;

QUE la Directrice générale, Madame Julie Archambault, dépose au Conseil municipal un document relatif à l'embauche de Monsieur Normand Champagne à titre de journalier au service des loisirs pour la Municipalité de Napierville, en date du 06 avril 2021.

### Service des loisirs: Embauche des moniteurs, aides-moniteurs et sauveteurs

### Service des loisirs: Embauche des moniteurs, aides-moniteurs et sauveteurs

CONSIDÉRANT QUE l'article 6 du règlement 421 déléguant à certains fonctionnaires ou employés de la Municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'embaucher des employés au nom de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cet article prévoit la délégation du pouvoir d'engager des employés à la Directrice générale;

CONSIDÉRANT QUE l'arrivée de la saison estivale 2021 et que l'ouverture du camp de jour du service des loisirs en juin prochain nécessite l'embauche de moniteurs et aides-moniteurs;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle piscine extérieure Municipale de Napierville portant le nom d'*Espace Aquatique Jacques Délisle* ouvrira officiellement ses portes en juin prochain et que les services de sauveteurs devront être requis;

CONSIDÉRANT QUE ces deux services nécessitent l'embauche de moniteurs, aides-moniteurs et sauveteurs.

CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale de la Municipalité de Napierville a procédé à l'embauche de tous les employés nécessaires pour combler ces postes;

QUE la Directrice générale, Madame Julie Archambault, dépose au Conseil municipal la liste des embauches pour le service des loisirs à titre de moniteurs, aides-moniteurs et sauveteurs, en date du 06 mai 2021.

### Incendie

#### Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies

#### 2021-05-112 Service de sécurité incendies: Réparation des pinces de désincarcération du véhicule #334

#### 2021-05-113 Service de sécurité incendies: Formation des officiers non urbains à la MRC des Jardins-de- Napierville

### Incendie

#### Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies

Monsieur Patrick Gagnon fait son rapport pour le mois de mai 2021.

#### Résolution #2021-05-112 : Service de sécurité incendies: Réparation des pinces de désincarcération du véhicule #334

CONSIDÉRANT QUE suite à l'inspection des pinces de désincarcération du véhicule #334, ils ont constaté le bris d'un des couteaux;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette inspection, la réparation des pinces de désincarcération était urgente et nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie *Boivin & Gauvin* a procédé à la réparation pour un montant total de 2 787.44\$ taxes incluses.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'entériner la dépense et de payer la facture numéro FC20006038 au montant de 2 787.44\$ taxes incluses pour la réparation des pinces de désincarcération du véhicule #334 du service de Sécurité incendies des municipalités de Napierville/Saint-Cyprien-de-Napierville.

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

#### Résolution #2021-05-113 : Service de sécurité incendies: Formation des officiers non urbains à la MRC des Jardins-de-Napierville

CONSIDÉRANT QU'afin d'être conforme aux exigences pour exercer le poste d'officier au sein de service de Sécurité incendies la formation des officiers non urbains auprès de la MRC doit être complétée;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'inscrire cinq candidats du service de Sécurité incendies Napierville/Saint-Cyprien-de-Napierville à cette formation pour un montant approximatif de 10 000\$;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE ces formations sont assujetties à une subvention de la part de la MRC des Jardins-de-Napierville;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur du service de Sécurité incendies à procéder à l'inscription des cinq candidats à ladite formation auprès de la MRC des Jardins-de-Napierville qui aura lieu à compter du 29 mai prochain pour un coût approximatif de 10 000\$.

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**2021-05-114**  
**Service de**  
**Sécurité**  
**incendies:**  
**Démission du**  
**Chef aux**  
**opérations**  
**Monsieur Gaby**  
**Montbleau**

### **Résolution #2021-05-114 : Service de Sécurité incendies: Démission du Chef aux opérations Monsieur Gaby Montbleau**

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Gaby Montbleau, Chef aux opérations du service de Sécurité incendies Napierville/Saint-Cyprien-de-Napierville a remis sa démission suivant lettre en date du 30 avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier quittera ses fonctions le 06 mai 2021;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'accepter la démission de Monsieur Gaby Montbleau au sein du service de Sécurité incendies des Municipalités de Napierville/Saint-Cyprien-de-Napierville.

Il est également résolu que le Conseil municipal remercie Monsieur Montbleau pour ces six années travaillées au sein du service de Sécurité incendies Napierville/Saint-Cyprien-de-Napierville.

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**Urbanisme**

**Urbanisme**

**Rapport de la**  
**responsable de**  
**l'urbanisme**

### **Rapport de la responsable de l'urbanisme**

Madame Chanelle Leclerc fait son rapport pour le mois de mai 2021.

**2021-05-115**  
**Dérogation**  
**mineure 2021-01**

### **Résolution #2021-05-115 : Dérogation mineure 2021-01**

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du 239, rue Félix ont déposé une demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure vise à autoriser une clôture d'une hauteur supérieure à ce que prévoit le règlement en cour avant;

CONSIDÉRANT QUE la hauteur souhaitée de la clôture en cour avant est de 1,50 m au lieu de 1 mètre tel qu'exigé au règlement de zonage Z2019;

CONSIDÉRANT QUE d'autres dérogations mineures comparables ont déjà été acceptées dans le passé;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires s'engagent à conserver en intégralité la haie de cèdres matures qui dissimule en partie la clôture;

CONSIDÉRANT QUE l'octroi de la dérogation mineure ne porterait pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne vise pas l'usage ou la densité d'occupation au sol;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la propriété visée par la demande n'est pas située dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande au conseil de la Municipalité de Napierville d'accepter la demande de dérogation mineure #2021-01 afin d'autoriser l'installation d'une clôture de 1,50 m en cour avant au lieu de 1 m tel que prévu au règlement de zonage Z2019;

CONSIDÉRANT QUE les séances d'assemblée du Conseil municipal doivent être tenues sans public selon les recommandations ministérielles en lien avec la COVID-19, et que ces séances sont enregistrées vocalement;

CONSIDÉRANT QUE dans un cas exceptionnel comme celui-ci une assemblée écrite de consultation d'une durée de 15 jours a eu lieu du 21 avril au 05 mai 2021 suite à laquelle aucune demande, commentaire ou intervention n'a eu lieu.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

QUE le Conseil de la Municipalité de Napierville accepte la demande de dérogation mineure 2021-01 afin d'autoriser l'installation d'une clôture de 1,50 m en cour avant au lieu de 1 m tel que prévu au règlement de zonage Z2019.

ADOPTÉE

### Travaux publics

#### Rapport du Directeur des travaux publics

#### 2021-05-116 Offre de services solutions alternatives environnement (Pesticides)

### Travaux publics

#### Rapport du Directeur des travaux publics

Monsieur Diego Pulido fait son rapport pour le mois de mai 2021.

#### Résolution #2021-05-116 : Offre de services solutions alternatives environnement (Pesticides)

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté le 10 octobre 2002 le règlement numéro 371 comportant certaines restrictions relativement à l'emploi des pesticides;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance de l'offre de services de *Solutions Alternatives Environnement* reçue le 22 avril dernier pour le service d'accompagnement aux citoyens comprenant le service téléphonique, le service de visite à domicile pour un maximum de 6 visites, la gestion des plaintes et infractions pour un montant de 2 250\$ plus les taxes applicables pour l'année 2021.



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'accepter l'offre de services de *Solutions Alternatives Environnement* au montant de 2 250\$ plus les taxes applicables pour les services ci-haut énumérés pour l'année 2021.

ADOPTÉE

**2021-05-117**  
**Travaux**  
**publics:**  
**Réparations**  
**trottoirs**

**Résolution #2021-05-117 : Travaux publics: Réparations trottoirs**

CONSIDÉRANT QUE certains trottoirs sur le territoire de la Municipalité de Napierville doivent être réparés ou remplacés en raison de leurs états.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur des travaux publics à procéder à une dépense maximale de 20 000\$ pour la réparation ou le remplacement de trottoirs sur tout le territoire de la Municipalité pour l'année 2021.

ADOPTÉE

**2021-05-118**  
**Travaux**  
**publics:**  
**Évaluation**  
**environnementale**  
**Phase II sur le**  
**terrain du 305,**  
**rue de l'Église:**  
**Octroi de**  
**mandat**

**Résolution #2021-05-118 : Travaux publics: Évaluation environnementale Phase II sur le terrain du 305, rue de l'Église: Octroi de mandat**

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réhabilitation environnementale du terrain situé au 311 rue de l'Église sont maintenant terminés;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux de réhabilitation ont fait suite aux résultats des études de caractérisation environnementale qui ont confirmé que les sols étaient affectés par la présence d'hydrocarbures pétroliers et de matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE lors des travaux de réhabilitation, l'échantillonnage des parois de l'excavation longeant la limite du terrain situé au 305, rue de l'Église devait être effectué et que les résultats obtenus du laboratoire d'analyses ont indiqué une contamination résiduelle en produits pétroliers;

CONSIDÉRANT QU'une évaluation environnementale Phase II sur la propriété résidentielle située au 305, rue de l'Église est absolument nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE la firme *TechnoRem inc.* a transmis une offre de service portant le numéro OS21-40-révision 1 au montant de 17 428.50\$ plus les taxes applicables en date du 29 avril 2021.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'accepter l'offre de service de la firme *TechnoRem inc.* pour l'évaluation environnementale Phase II sur la propriété résidentielle située au 305, rue de l'Église au montant de 17 428.50 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

**2021-05-119**  
**Travaux**  
**publics: Suivi de**  
**la qualité de**  
**l'eau souterraine**  
**sur la propriété**

**Résolution #2021-05-119 : Travaux publics: Suivi de la qualité de l'eau souterraine sur la propriété du 311 rue de l'Église: Octroi de mandat**

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réhabilitation environnementale du terrain situé au 311, rue de l'Église sont maintenant terminés;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

### du 311, rue de l'Église: Octroi de mandat

CONSIDÉRANT QUE dans le plan de réhabilitation, l'un des critères consiste à l'aménagement de trois puits d'observation afin de documenter l'évolution de la qualité de l'eau souterraine suite aux travaux de restauration des sols;

CONSIDÉRANT QUE le rapport d'analyse relatif à la vulnérabilité des champs de captage qui alimentent en eau potable la Municipalité demande l'observation rigoureuse de toutes les sources possibles de contamination de l'eau souterraine;

CONSIDÉRANT QUE la firme *TechnoRem inc.* a transmis une offre de service portant le numéro OS21-67-révision 1 au montant de 6 968\$ plus les taxes applicables en date du 29 avril 2021.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Serge Brault, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'accepter l'offre de service de la firme *TechnoRem inc.* pour effectuer le suivi de la qualité de l'eau souterraine sur la propriété du 311, rue de l'Église au montant de 6 968 \$ plus les taxes applicables pour l'année 2021.

ADOPTÉE

### 2021-05-120 Travaux publics: Ventilation du poste de pompage: Octroi de mandat

#### Résolution #2021-05-120 : Travaux publics: Ventilation du poste de pompage: Octroi de mandat

CONSIDÉRANT QU'à l'intérieur du bâtiment de notre poste de pompage il a été démontré qu'il y a la présence de vapeurs de chlore;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment est complètement fermé afin d'éviter la contamination des réservoirs d'eau, et que lesdites vapeurs de chlore sont dangereuses tant pour la santé de nos employés que pour la conservation et l'opération des équipements électroniques qui se trouvent à l'intérieur de celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE des appareils électroniques ont déjà été très abîmés par la rouille en raison de ces vapeurs;

CONSIDÉRANT QUE le poste de pompage est essentiel pour la distribution d'eau potable pour l'ensemble de la population;

CONSIDÉRANT QUE si on ne prend pas les mesures préventives pour réduire le risque de rouille à l'intérieur du bâtiment et qu'un problème survient dans nos équipements électroniques qui font fonctionner le système de distribution, la situation pourrait devenir très alarmante.

CONSIDÉRANT QUE la compagnie *R.B.L. Ventilation inc.* a transmis une offre de service portant le numéro SJ-2021-214 au montant de 15 182\$ plus les taxes applicables en date du 27 avril 2021.

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

D'accepter l'offre de service de la compagnie *R.B.L. Ventilation inc.* selon l'option A afin d'injecter une pression d'air positive à l'intérieur du bâtiment de notre poste de pompage au montant de 15 182 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

**2021-05-121**  
**Travaux**  
**publics:**  
**Remboursement**  
**du dépôt de**  
**soumission du**  
**camion #15**

**Résolution #2021-05-121 : Travaux publics: Remboursement du dépôt de soumission du camion #15**

CONSIDÉRANT QUE l'achat du camion 4X2, châssis et cabine de type conventionnel, équipé d'une benne basculante neuve auprès de l'entreprise PE Boivert auto ltée portant le numéro d'unité 15;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville a maintenant en sa possession tous les éléments requis dans le devis d'appel d'offres NAPV-2019-05-02 ce qui complète cet achat.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Serge Brault, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'effectuer le remboursement du dépôt de soumission à l'entreprise *P.E Boivert auto ltée* pour l'achat d'un camion neuf 4X2, châssis et cabine de type conventionnel, année 2019 ou plus récent, équipé d'une benne basculante neuve dans le cadre de l'appel d'offres NAPV-2019-05-02 au montant de 5 000\$.

ADOPTÉE

**Comptes à payer**  
**(Municipalité)**

**Comptes à payer (Municipalité)**

**2021-05-122**  
**Comptes à payer**  
**pour le mois de**  
**mai 2021**

**Résolution #2021-05-122 : Comptes à payer pour le mois de mai 2021**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'accepter les comptes à payer pour le mois de mai 2021 soit:

Municipalité au montant de 178 144.91\$  
Bibliothèque au montant de 2 970.79\$  
Loisirs au montant de 9 569.82\$  
Incendie au montant de 13 315.46\$  
Salaires pompiers pour le mois d'avril 2021 au montant de 40 863.28\$

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Mario Dufour quitte son siège à 20h01, car sa conjointe est une employée administrative.

**2021-05-123**  
**Comptes payés**  
**durant le mois**  
**d'avril 2021**

**Résolution #2021-05-123 : Comptes payés durant le mois d'avril 2021**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Serge Brault, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'accepter les comptes payés durant le mois d'avril 2021 soit:

Municipalité au montant de 182 049.84\$  
Bibliothèque au montant de 1 734.64\$  
Loisirs au montant de 2 446.80\$  
Incendie au montant de 1 686.99\$

ADOPTÉE

**Comptes à payer**  
**(Factures)**

**Comptes à payer (Factures)**

Monsieur le conseiller Mario Dufour reprend son siège à 20h02.



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

**2021-05-124**  
**Comptes à**  
**payer:**  
**Réhabilitation**  
**environnemental**  
**e des sols:**  
**Règlement**  
**d'emprunt #435**

**Résolution #2021-05-124 : Comptes à payer: Réhabilitation environnementale des sols: Règlement d'emprunt #435**

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

De payer les factures de *Location d'outils Simplex S.E.C.* relatives au projet de réhabilitation environnementale des sols sur le site du 311, rue de l'Église à Napierville au montant total de 418.43\$ suivant les factures numéro 980783-30 et 980783A-30.

Il est également résolu d'approprier à même le règlement d'emprunt numéro 435 le montant requis aux fins de ces achats.

ADOPTÉE

**2021-05-125**  
**Comptes à**  
**payer:**  
**Reconstruction**  
**de la piscine**  
**extérieure et du**  
**bâtiment de**  
**service:**  
**Règlement**  
**d'emprunt #436**

**Résolution #2021-05-125 : Comptes à payer: Reconstruction de la piscine extérieure et du bâtiment de service: Règlement d'emprunt #436**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

De payer la facture de *GBI Experts-Conseils* au montant de 862.32\$ relatif au projet de reconstruction de la piscine extérieure et du bâtiment de service suivant la facture numéro 17211.

Il est également résolu d'approprier à même le règlement d'emprunt numéro 436 le montant requis aux fins de ces services.

ADOPTÉE

**2021-05-126**  
**Comptes à**  
**payer:**  
**Programme**  
**TECQ 2019-**  
**2023: Règlement**  
**d'emprunt #440**

**Résolution #2021-05-126 : Comptes à payer: Programme TECQ 2019-2023: Règlement d'emprunt #440**

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

De payer la facture numéro 15301 de *Shellex Groupe conseil* au montant de 3 449.25\$ relatif au projet de réfection du drainage des rues Laurin, Saint-Henri et Saint-Alexandre dans le cadre du Programme TECQ 2019-2023 qui consiste aux projets pour l'exécution de travaux pour l'installation, la mise aux normes et la mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux ainsi que pour le renouvellement de conduites d'eau potable et d'égouts.

Il est également résolu d'approprier à même le règlement d'emprunt numéro 440 le montant requis aux fins de ces services.

ADOPTÉE

**2021-05-127**  
**Comptes à**  
**payer: Réseau**  
**biblio de la**  
**Montérégie**

**Résolution #2021-05-127 : Comptes à payer: Réseau biblio de la Montérégie**

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

De payer les factures de *Réseau biblio de la Montérégie* représentant la tarification annuelle 2021, les frais d'exploitation, l'utilisation des serveurs ainsi que l'entretien et la mise à jour de logiciels pour la période du 1er avril au 31 décembre 2021 au montant total de 21 587.85\$ suivant les factures numéros 2021-10536 et 2021-10537

Il est également résolu que le tiers de la facture # 2021-10537 soit payée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

### Demande de don ou commandite

#### 2021-05-128 Demande de don: École Louis-Cyr: Bourses

### Demande de don ou commandite

#### Résolution #2021-05-128 : Demande de don: École Louis-Cyr: Bourses

CONSIDÉRANT QUE la cérémonie des finissants de l'École Louis-Cyr sera faite d'une façon différente cette année en raison de la pandémie de COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE malgré cette situation, il est important de souligner le travail exceptionnel des finissants de l'école Louis-Cyr en organisant une cérémonie différente dans le contexte actuel;

CONSIDÉRANT QUE le comité de la cérémonie des finissants de l'école Louis-Cyr demande une aide financière suivant lettre du 29 mars 2021;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire contribuer financièrement à l'octroi de bourses pour encourager les jeunes à poursuivre leurs études;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

D'octroyer la somme de cinq cents dollars 500\$ à titre de bourses attribuées pour différentes matières pour l'année 2021.

ADOPTÉE

#### 2021-05-129 Demande de don: Corps de Cadets de l'Armée Sieur de Beaujeu

#### Résolution #2021-05-129 : Demande de don: Corps de Cadets de l'Armée Sieur de Beaujeu

CONSIDÉRANT QUE le Corps de Cadets de l'Armée 2698 Sieur de Beaujeu est un organisme à but non lucratif;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme organise des campagnes de financement afin de donner un programme complémentaire à tous les jeunes;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme a fait une demande d'aide financière à la Municipalité en date du 28 avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE 3 cadets de Napierville font partie du mouvement;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'octroyer la somme de 90\$ au Corps de Cadets Sieur de Beaujeu représentant un montant de 30\$ par enfant de Napierville.

ADOPTÉE

#### 2021-05-130 Avis de motion: Règlement 438-1 (Gestion contractuelle)

#### Résolution #2021-05-130 : Avis de motion: Règlement 438-1 (Gestion contractuelle)

Monsieur le conseiller David Dumont donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 438-1 modifiant le règlement numéro 438 intitulé règlement sur la gestion contractuelle. L'objet de ce règlement est de modifier les règles relatives à l'achat local pour prévoir des règles visant à favoriser les biens et services québécois et les fournisseurs, assureurs et entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

De plus, Monsieur le conseiller David Dumont présente et dépose un projet de ce règlement séance tenante.



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

### Espace aquatique Jacques Délisle

2021-05-131

### Espace aquatique Jacques Délisle: Modifications au contrat: Clôture, terrassement et base de la borne électrique

### Espace aquatique Jacques Délisle

#### Résolution #2021-05-131 : Espace aquatique Jacques Délisle: Modifications au contrat: Clôture, terrassement et base de la borne électrique

CONSIDÉRANT QUE deux demandes de modifications au contrat dans le cadre de la construction de la piscine extérieure et son bâtiment de services ont été émises;

CONSIDÉRANT QUE la première demande de modification consiste à l'agrandissement de la clôture initialement prévu au contrat ainsi que la modification du terrassement en y ajoutant une surface de gazon synthétique;

CONSIDÉRANT QUE la deuxième demande consiste à l'ajout d'une base de béton pour y installer une borne de recharge électrique;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur *Construction Richelieu* a transmis les bordereaux de prix pour ces deux demandes de modification au contrat qui représente un coût total de 22 640.88\$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE ces montants sont applicables dans le cadre du règlement d'emprunt #436 pour la construction de la piscine extérieure et son bâtiment de services;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Serge Brault, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

D'accepter les modifications au contrat pour l'agrandissement de la clôture, le terrassement ainsi que l'installation d'une base de béton pour la borne de recharge électrique pour un montant total de 22 640.88\$ plus les taxes applicables.

Il est également résolu que les montants requis aux fins de ces travaux soient pris à même le règlement d'emprunt #436.

ADOPTÉE

2021-05-132

### Espace aquatique Jacques Délisle: Achat de mobiliers et équipements

#### Résolution #2021-05-132 : Espace aquatique Jacques Délisle: Achat de mobiliers et équipements

CONSIDÉRANT QUE les travaux de construction de l'*Espace aquatique Jacques Délisle* avancent très bien et que l'ouverture de celle-ci arrive à grands pas;

CONSIDÉRANT QUE la piscine extérieure nécessite l'achat de mobilier ainsi que l'équipement de piscine pour permettre aux citoyens une expérience des plus agréable et sécuritaire lors de leurs baignades;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment de services nécessite également d'être aménagé à l'intérieur afin d'y ajouter un bureau adéquat pour les sauveteurs et la gestion administrative;

CONSIDÉRANT QUE dans le règlement d'emprunt #436 relatif à la construction de la piscine extérieure et son bâtiment de services un budget est prévu à cet effet.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'autoriser la Directrice générale à procéder à l'achat de mobiliers et d'équipements pour la piscine extérieure ainsi que le bâtiment de services de l'*Espace aquatique Jacques Délisle* pour un montant approximatif de 20 000\$ plus les taxes applicables.



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Il est également résolu que les montants requis aux fins de ces achats soient pris à même le règlement d'emprunt #436.

ADOPTÉE

**2021-05-133**  
**Contrat pour**  
**service de**  
**conciergerie:**  
**Hôtel de ville**

**Résolution #2021-05-133 : Contrat pour service de conciergerie: Hôtel de ville**

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien ménager de l'hôtel de ville se termine au 30 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise *Solution Pro-Net inc.* offre de renouveler le contrat pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022 aux mêmes tarifs et conditions que le précédent contrat;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'octroyer le contrat d'entretien de l'hôtel de ville à l'entreprise *Solution Pro-Net inc.* au montant de 10 900.00 \$ plus les taxes applicables pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022;

Il est également résolu d'autoriser la Directrice générale, Madame Julie Archambault, à signer pour et au nom de la Municipalité de Napierville le contrat à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE

**2021-05-134**  
**Contrat pour**  
**service de**  
**conciergerie:**  
**Bibliothèque**

**Résolution #2021-05-134 : Contrat pour service de conciergerie: Bibliothèque**

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien ménager de la bibliothèque se termine au 30 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise *Solution Pro-Net inc.* offre de renouveler le contrat pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022 aux mêmes tarifs et conditions que le précédent contrat.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'octroyer le contrat d'entretien de la bibliothèque municipale à l'entreprise *Solution Pro-Net inc.* au montant de 9 525.00\$ plus les taxes applicables pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022;

Il est également résolu d'autoriser la Directrice générale, Madame Julie Archambault, à signer pour et au nom de la Municipalité de Napierville le contrat à intervenir entre les parties;

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**2021-05-135**  
**Projet coup de**  
**main / coup de**  
**coeur**

**Résolution #2021-05-135 : Projet coup de main / coup de coeur**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la révision de la politique MADA au sein de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville les membres de leur comité se sont associés avec le Service d'action Bénévole (SAB) afin de proposer la création d'une structure internet ayant pour but de faciliter le jumelage local de services d'entraide bénévole aux besoins d'assistance;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE cette proposition viendrait compléter l'offre de services déjà offerte par le SAB et pourrait améliorer la qualité et les conditions de vie des aînés ou encore des personnes en situation difficile sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville n'a pas à elle seule la masse critique de citoyens disponibles pour en arriver à une offre qui puisse couvrir un ensemble de besoins explicites;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a obtenu un financement du bureau de la députée et n'implique aucun déboursé de la part de la Municipalité de Napierville;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville demande à la Municipalité de Napierville de s'associer au projet afin d'en élargir la portée autant pour l'offre que pour le bassin de bénévoles.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

QUE le Conseil municipal :

- Accueille avec enthousiasme l'initiative de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville;
- Informe la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville de sa volonté de prendre part au projet ci-dessus présenté;
- Nomme Madame Émilie Provost, adjointe de direction, comme étant la personne contact au sein de la Municipalité de Napierville pour faciliter la transmission de l'information.

ADOPTÉE

**2021-05-136**  
**Sûreté du**  
**Québec:**  
**Signataires**  
**autorisés**  
**vérifications**  
**d'antécédents**

### **Résolution #2021-05-136 : Sûreté du Québec: Signataires autorisés vérifications d'antécédents**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité demande la vérification d'antécédents pour personnes vulnérables auprès de la Sûreté du Québec lors d'embauche d'employés ayant un lien direct avec des personnes mineures;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des formulaires doivent être remplis à la suite de l'embauche de personnel en lien avec le service des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE la gestion de l'authentification des pièces d'identité est facilitante administrativement dans le cas où le Directeur des loisirs est autorisé par la Municipalité à signer le formulaire de consentement à une vérification;

CONSIDÉRANT QUE les signataires présentement autorisées par la Municipalité sont Madame Julie Archambault, Directrice générale et Monsieur Gérard Laplante, Directeur du service des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE suite à la démission de Monsieur Gérard Laplante, Madame Sylvie Bergeron a été nommée Directrice du service des loisirs;

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

De nommer Madame Sylvie Bergeron, Directrice du service des loisirs, signataires autorisés pour les vérifications d'antécédents pour personnes vulnérables en remplacement de Monsieur Gérard Laplante.

De maintenir l'autorisation de signature pour Madame Julie Archambault, Directrice générale.

ADOPTÉE



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

### 2021-05-137 Terrains bout de la rue Poupart: Plan directeur d'aménagement

### Résolution #2021-05-137 : Terrains bout de la rue Poupart: Plan directeur d'aménagement

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Napierville désire avoir un plan d'aménagement pour les terrains municipaux situés au bout de la rue Poupart afin d'offrir aux citoyens plusieurs services qui répondent aux besoins manifestés par ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE le plan demandé par le Conseil de la Municipalité de Napierville consiste principalement à un aménagement récréatif et à la réorganisation de l'Écocentre;

CONSIDÉRANT QUE la firme *Conception paysage* a transmis une offre de service portant le numéro APA-2020-11-NAP pour les plans d'architecture de paysage et d'aménagement récréatif au montant total de 21 100\$ plus les taxes applicables.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'accepter l'offre de services de la compagnie *Conception paysage* au montant de 21 100\$ plus les taxes applicables pour le mandat d'architecture de paysage et d'aménagement récréatif sur les terrains appartenant à la Municipalité de Napierville au bout de la rue Poupart.

ADOPTÉE

### 2021-05-138 Fonds Régions et Ruralité 2021: Dépôt de projet

### Résolution #2021-05-138 : Fonds Régions et Ruralité 2021: Dépôt de projet

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville souhaite réaliser la réhabilitation de son parc Napier-Christie qui consiste à l'achat et à l'installation de modules de jeux et de balançoire parents-enfants, au réaménagement du terrain à l'aide de toile géotextile, de bordure et de paillis;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville désire également procéder à l'aménagement de son sentier des roseaux en procédant à l'installation de plusieurs bancs ainsi qu'à la plantation de plusieurs arbres qui sera également bénéfique pour l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville désire bénéficier de son enveloppe municipale locale 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'enveloppe municipale locale 2020 n'a pas été utilisée entièrement et que le montant restant avait été reporté pour les projets de l'année 2021 suivant la résolution #2020-09-272;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est admissible dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité-Volet 2: Soutien au développement rural;

CONSIDÉRANT QUE le coût total net du projet est de 23 000\$;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds Régions et Ruralité-Volet 2: Soutien au développement rural octroi jusqu'à un maximum de 80% des coûts nets admissibles au projet, soit 18 400\$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit contribuer à 20% du coût total du projet, soit 4 600\$;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

D'approuver la demande d'aide financière pour les projets de réhabilitation de son parc Napier-Christie et l'aménagement de son sentier des roseaux, à être présentée à la MRC des Jardins-de-Napierville, dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité-Volet 2: Soutien au développement rural;

Il est également résolu d'autoriser Madame Julie Archambault, Directrice générale, à signer tout document relatif à la présente demande.

ADOPTÉE

**2021-05-139**  
**Autorisation de**  
**l'adoption de la**  
**Charte**  
**municipale pour**  
**la protection de**  
**l'enfant.**

**Résolution #2021-05-139 : Autorisation de l'adoption de la Charte municipale pour la protection de l'enfant.**

En mémoire d'Aurore Gagnon, « l'enfant martyr », et du centième anniversaire de son décès, et des autres victimes.

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont des gouvernements de proximité, et que de ce fait, il est important qu'elles posent des gestes afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants, gestes qui contribueront à faire cesser ces événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance à l'égard des enfants;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Fortierville a lancé l'appel à toutes les municipalités du Québec afin qu'elles adhèrent au mouvement et aux valeurs de bienveillance et qu'elles s'engagent envers la protection des enfants en adoptant la présente *Charte municipale pour la protection de l'enfant*;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante propose un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante est à l'écoute des enfants en leur offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent s'exprimer librement et en toute confiance;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante pose des actions de prévention de la maltraitance envers les enfants et voit à la diffusion des ressources d'aide disponibles sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante intègre dans sa planification des actions favorisant le développement du plein potentiel des enfants;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Napierville adopte la *Charte municipale pour la protection de l'enfant* et s'engage à :

- Mettre en place des actions pour accroître le sentiment de sécurité des enfants dans les lieux publics;
- Favoriser la mise en place de lieux protecteurs ou de processus d'accueil et d'intervention pour des enfants réclamant du secours;
- Reconnaître les enfants en tant que citoyens à part entière;
- Favoriser la mise en place d'espaces de consultation accessibles et adaptés aux enfants de tous âges;
- Informer les citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

- Publiciser régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants;
- Soutenir les initiatives du milieu contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants;
- Valoriser le vivre-ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'événements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale.

ADOPTÉE

### Varia

### Public: Période de questions

### Varia

### Public: Période de questions

Aucune question citoyenne sur les sujets à l'ordre du jour n'a été transmise et aucune assistance, car séance tenue sans public selon les recommandations ministérielles en lien avec la COVID-19, séance enregistrée vocalement et disponible sur le site internet de la Municipalité;

Je, soussignée, Directrice générale, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses acceptées par les résolutions ci-haut mentionnées.

\_\_\_\_\_  
Julie Archambault, dir. gén. & sec.-trés.

### 2021-05-140 Levée de l'assemblée

### Résolution #2021-05-140 : Levée de l'assemblée

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

De clore l'assemblée à 20h19.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
CHANTALE PELLETIER  
MAIRESSE

\_\_\_\_\_  
JULIE ARCHAMBAULT  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE